

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille quatorze, à vingt heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/07/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jérôme LASSENE, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Claudine LAFOREST, Jean-Pierre NEXON, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (a donné procuration à Jérôme LASSENE), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alain GONZALES (a donné procuration à Josiane ROUCHUT).

ABSENTS : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 122 : CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le décret 85-565 du 30 mai 1985,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi impose la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dans les collectivités et établissements employant au moins 50 agents.

Le C.H.S.C.T. est consulté pour avis sur les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de Travail des agents de l'établissement.

Considérant que l'effectif des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et de droit privé recensé au 1^{er} janvier 2014 au sein de la Communauté de Communes de Noblat s'élève à 65 agents, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Noblat qui s'installera lors des élections professionnelles 2014.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide la création d'un C.H.S.C.T. pour les agents de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.)

Date de transmission de l'acte : 11/07/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2014

Numéro de l'acte : 2014-122 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140710-2014-122-DE

Date de décision : 10/07/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.